

Revue trimestrielle juridique de FORCE OUVRIÈRE

INFO JURIDIQUES

DANS CE NUMÉRO...

UN ACCORD QUI VIENT À POINT NOMMÉ :
L'ANI SUR LE TÉLÉTRAVAIL ! (P. 2)

– JURISPRUDENCE COMMENTÉE –

L'INTÉRÊT COLLECTIF DE LA PROFESSION :
UNE NOTION MOUVANTE (P. 13)

LE TEMPS CONSACRÉ À L'ACTIVITÉ SYNDICALE,
C'EST DE L'ARGENT... (P. 27)

LE SYNDICAT ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :
UN MARIAGE DE RAISON ? (P. 35)

ACCORD DE DROIT SYNDICAL :
CE QUI PEUT ÊTRE NÉGOCIÉ (P. 37)

FO

ÉDITO



Yves VEYRIER
Secrétaire général

Cher(e)s camarades,

Depuis plus d'un siècle, chaque 1^{er} mai est devenu le symbole de l'engagement syndical : la solidarité ouvrière, le refus de l'exploitation, l'aspiration à l'émancipation individuelle et collective, l'action collective et l'internationalisme. Cette année, le contexte est encore inédit : depuis plus d'une année, la pandémie liée à la Covid-19 bouleverse la vie, le travail, les libertés individuelles et collectives des populations sur tous les continents. Ce 1^{er} mai sera une journée d'expression des revendications sociales pour s'engager avec détermination pour l'emploi, les salaires, les services publics, la protection sociale, les libertés et la paix dans le monde.

Ce 1^{er} mai sera aussi l'occasion de célébrer les 150 ans de la Commune de Paris. Derrière le drapeau rouge, les femmes et les hommes de la Commune avaient souhaité réorganiser l'économie au profit des travailleurs, préfigurant la législation de protection du travail, la sécurité sociale, le salaire minimum, et instauré avant Jules Ferry, l'école gratuite, obligatoire et laïque.

Établir des droits, les faire progresser, exige aussi de les faire respecter. Les syndicats le savent : dans un état de droit, parmi les outils militants figurent la connaissance et la pratique du droit social, leur mise à jour constante. Tel est l'objectif de nos InFOjuridiques !

Celles-ci, contenues dans ce numéro, sont consacrées, comme à l'accoutumée à plusieurs thèmes.

L'InFOdoc est consacré à une lecture juridique de l'accord national interprofessionnel sur le télétravail négocié et signé notamment par FO en novembre 2020.

Puis, on vous éclaircira sur l'intérêt à agir du syndicat face aux juridictions dans un InFOjuris.

Un autre InFOjuris sera consacré au temps de déplacement des délégués syndicaux.

Et enfin, deux InFOconseils serviront d'outils aux syndicats, l'un sur les réseaux sociaux et l'autre sur les accords de droit syndical.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et un bon 1^{er} mai.

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le secteur des Affaires juridiques et du droit syndical.

Le secteur des Affaires juridiques et du droit syndical édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, secteur des Affaires juridiques et du droit syndical – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :

